

# L'univers carcéral sous le franquisme<sup>1</sup>

Ricard VINYES

En 1946, David Rousset utilisa pour la première fois l'expression d'*univers* pour désigner les espaces carcéraux d'Etat, en l'occurrence le *Lager* nazi<sup>2</sup>. Cet usage fit florès et fut dès lors fréquemment utilisé, sans toujours recouvrir un contenu précis, défini et solide, à tel point que quelques années plus tard, Primo Levi attira l'attention sur les limites de l'expression<sup>3</sup>. Il exhortait à la prudence, car le camp de concentration, loin d'être fermé sur lui-même, était perméable. Il avait raison, et sa remarque peut s'étendre au monde de la prison : à quoi nous référons-nous lorsque nous proposons d'analyser la prison comme un univers ? Et pourquoi le faisons-nous ?

Chaque prisonnière et prisonnier conserve une expérience singulière de la prison dans laquelle il ou elle a vécu. Il y eut d'innombrables prisons mais toutes constituèrent, malgré la diversité de leur implantation territoriale, de la nature et des fonctions des bâtiments, un *univers* unique, parce qu'au-delà des différences d'administration et de gestion des directeurs, des fonctionnaires ou des religieux, il n'exista en leur sein qu'une seule forme de pouvoir et de domination qui détermina un système de relations humaines et sociales particulier. Une seule forme de pouvoir, un seul monde.

Cependant, il ne faut pas considérer l'expression d'*univers carcéral* sous le seul angle de ce qui se passe entre les murs de la prison. Au-delà, il existe des territoires en relation constante avec l'intérieur de la prison qui vont jusqu'à être partie intégrante de celle-ci.

Je ne fais pas seulement référence aux fragiles solidarités existantes entre internés et civils mais aussi à la vie de leurs familles, parfois soutenues depuis la prison, parfois l'inverse, ou encore aux

---

1. Article paru dans Molinero C., Sala M., Sobrequés J. (dir.), *Una Inmensa Prisión. Los campos de concentración y las prisiones durante la guerra civil y el franquismo*, Barcelona, Crítica, 2003, chap. 8, pp. 155-175. Traduction de Stéphane Michonneau (Université de Poitiers).

2. Rousset D., *L'univers concentrationnaire*, Paris, éditions du Pavois, 1946.

3. Levi P., *Los hundidos y los salvados*, Muchnik Editores, Barcelona, 1989, p. 15. Dans sa version française, cet ouvrage s'intitule *Les naufragés et les rescapés*, Paris, Gallimard, 1989.

## RICARD VINYES

réseaux de commercialisation de produits manufacturés réalisés par les prisonniers pour subsister et qui, grâce à la trame complexe de l'assistance publique et religieuse, se répandirent à l'extérieur, par le biais des ecclésiastiques qui assiégeaient la prison et de l'entourage familial des détenus ; je me réfère aussi aux enquêtes psychiatriques sur les reclus, commandées par l'armée, et dont les conclusions eurent des effets marquants ; à la réalité sordide des hospices et des centres d'Aide Sociale ; ou encore au discours pénitentiaire même, en vigueur dans le centre de formation du personnel pénitentiaire. Sans omettre, bien entendu, les relations des prisonniers avec l'extérieur, avec les parents et les amis mais aussi avec les organisations politiques auxquelles ils appartenaient. Tout ceci, entre autres choses encore, constitue *l'univers carcéral*, qui ne s'arrête pas aux murs de la prison.

Dans cet environnement surgit la douleur. Elle surgit en tant qu'objet historique dans la mesure où elle participe du fonctionnement de l'univers carcéral franquiste : « *ils gémiront pendant des années en prison en rachetant leurs délits* » écrivait le commandant psychiatre Antonio Vallejo Nágera, sur lequel je reviendrai, et tout se passa précisément comme il l'avait prévu.

Il y a déjà quelques années, Michel Foucault nous laissa des écrits suggestifs sur la fonction générique de la prison commune. Il exposait que l'objet essentiel y était de « surveiller et punir »<sup>4</sup>. La lecture de cet ouvrage, toujours stimulante et encore aujourd'hui pénétrante et riche, ne nous sert cependant pas à comprendre et à expliquer l'enfermement politique. L'objectif de l'univers carcéral de la dictature franquiste ne fut ni la surveillance ni la punition ; ou, plus exactement, celles-ci ne furent que des formes de dominations tendant à une finalité dont il faudra montrer par des études comparatives à venir si elle est commune à tous les emprisonnements politiques. La finalité, disais-je, n'était pas de surveiller et de punir mais de plier et de transformer l'homme. Tel fut le seul et véritable objectif du système carcéral franquiste.

Pour atteindre ses fins, cet univers fonctionna comme une grande usine. J'utilise ce terme, parce que sa machinerie exécuta un ensemble d'opérations sociales, politiques, culturelles et économiques destinées à obtenir la transformation existentielle complète des individus, et par

---

4. Foucault M., *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

extension, de leurs familles<sup>5</sup>.

Les habitants d'un tel monde – hommes, femmes, enfants – furent la matière première de cette transformation, le sens de toute l'industrie carcérale. Il paraît donc évident de commencer par eux si l'on veut comprendre, au-delà de l'ordonnancement formel et légal de la prison, le monde qu'ils habitèrent. En fin de compte, ce monde concret fut créé pour eux au fur et à mesure des victoires de l'armée insurgée contre la démocratie républicaine. Il faut aussi comprendre pourquoi ils furent enfermés, de quelle manière et par quels chemins.

La victoire militaire des nationaux, le 1<sup>er</sup> avril 1939, ouvrit deux voies d'accès aux prisons, affectant les tribunaux, les peines, les conduites, les lois et les gens : les délits *antérieurs* à la victoire et les *postérieurs*. Si la première année de la dictature, cette division apparut rhétorique, avec le temps, elle confirma son importance.

Les *antérieurs* (détenus et traduits en justice pour circonstance de guerre) constituèrent une masse hétérogène et chaotique qui mêlait soldats provenant des camps de concentration ; militants de base des organisations républicaines ; membres de la petite intelligentsia démocratique (maîtres d'école, journalistes, professionnels divers) ; familiers et amis de militants exilés ou de sympathisants, accompagnés de leurs femmes, de leurs sœurs, de leurs grands-mères, de leurs enfants, de leurs neveux ; un nombre incalculable de victimes de la délation des voisins ou du curé ; fonctionnaires de tout type ; cadres politiques capturés lors de l'insurrection ; réfugiés provenant des grandes poches encerclées d'Alicante ou de Valence, lors de la retraite générale ; personnes arrêtées lors des fréquentes rafles des escadrons de la Phalange ; etc. Tous ces gens constituèrent la masse carcérale espagnole des premières années de l'après-guerre, une masse étouffante qui, une fois les lieux de réclusion, les prisons centrales, provinciales et judiciaires remplis, gagna les couvents, les sanatoriums, les châteaux, les garnisons, les séminaires et tous les bâtiments qui, à l'occasion, contenaient déjà les premières victimes de l'avance des troupes insurgées en juillet 1936.

---

5. Pour un développement complet de cet aspect, voir Vinyes R., *Irredentas, Las presas políticas y sus hijos en las cárceles franquistas*, Madrid, Temas de Hoy, 2002.

## RICARD VINYES

Chez les *antérieurs* régnait une conviction politique d'intensité très variable. La majorité des 280 000 prisonniers qu'établissent de manière peu fiable les chiffres officiels en 1940, fut brutalement torturée. La police, la Guardia Civil et les phalangistes furent les auteurs de ces passages à tabac et de ces violences physiques et morales, avant même que les suspects n'arrivent en prison. Cette brutalité n'avait d'autres objectifs que de punir, d'inciter à la délation (afin d'accroître les arrestations) et de signifier très clairement qui commandait et comment. Nombre de personnes torturées moururent avant d'intégrer la prison, selon que le directeur du centre laissa ou non les mains libres aux bourreaux et aux ressentiments.

La seule chance de cette masse terrorisée fut son propre volume, qui embouteilla l'administration judiciaire et carcérale, et força l'Etat au décongestionnement par l'octroi réitéré de grâces. Ainsi, de nombreux prisonniers condamnés à trente ans de réclusion furent libérés au bout de trois ou cinq ans. Apparemment, il restait en 1952, selon les chiffres du ministère de la Justice, 793 prisonniers *antérieurs*, un chiffre que les observateurs internationaux remirent en question à l'époque. Quoiqu'il en soit, à la fin des années 1940, la mort et les grâces avaient réduit sensiblement le nombre des *antérieurs*.

En revanche, les prisonniers qualifiés de *postérieurs* selon la classification policière et pénitentiaire, constituaient un groupe différent. Non seulement leur engagement politique était explicite, puisqu'ils avaient organisé une résistance qui défiait le régime, mais, de surcroît, la majorité d'entre eux, – si l'on exclut ceux qui constituaient la fragile logistique d'appui à la guérilla par simple solidarité familiale ou sympathisante – avait une tradition militante ancienne et certaines dispositions à l'action. Préparés parfois à la détention, ils s'étaient sentis encouragés par les succès des Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale et quelques uns avaient participé de diverses manières à la lutte contre l'expansion nazie, que ce soit dans les différents fronts européens ou à l'arrière, dans les villes occupées.

La détention des *postérieurs* fut accompagnée de tortures qui avaient pour objectif d'obtenir des informations utiles afin de démanteler les fragiles réseaux clandestins, de briser les efforts de réorganisation ou de localiser la guérilla. Les interrogatoires furent

## L'univers carcéral sous le franquisme

*Cultures & Conflits* - n°55 - 2004

exécutés non seulement avec la brutalité qu'avaient connue les *antérieurs* mais également à l'aide de nouvelles méthodes de torture. La « gégène » et les positions corporelles intensément douloureuses firent leur apparition, de même que la baignoire, abondamment employée, ou bien les pratiques destinées à causer une douleur lente, constante et cumulative, pour s'assurer que la totalité de l'information était juste, sans courir le risque d'occasionner la mort comme cela arrivait souvent avec le passage à tabac. Une gradation calculée de la douleur s'établit ainsi afin de faire plier les volontés et d'obtenir des résultats. C'était des méthodes primaires qui s'inscrivaient toujours dans le contexte d'un possible recours aux coups, mais ces méthodes avaient fait l'objet de réflexions techniques en vue d'une meilleure efficacité, en accord avec des objectifs qui allaient bien au-delà de la simple punition. De fait, si le détenu *postérieur* s'attendait à un traitement brutal, et pouvait même dans certains cas s'y préparer, l'interrogatoire devait s'élever à la hauteur de ce rebelle qui ne se soumettait pas à la Victoire de nationaux.

*Antérieurs* et *postérieurs* se retrouvèrent dans les mêmes prisons mais dans ce monde sordide et déconcertant, les *postérieurs* acquirent une aura et une autorité supérieures provenant de leur action résistante. Ils savaient ce qui se passait à l'extérieur et ils étaient la preuve vivante que quelque chose bougeait. Les *postérieurs* créèrent les premiers systèmes d'autodéfense à l'intérieur des prisons et organisèrent les *antérieurs* pour survivre matériellement et moralement. Rien d'étonnant à ce que la majorité des fuites mûrement calculées furent le fait des *postérieurs*.

La distinction entre les uns et les autres fut matérialisée par les autorités pénitentiaires par la séparation physique des *antérieurs*, à l'intérieur de la prison. Ainsi, la seconde galerie de la prison de femmes des Ventas était réservée aux prisonnières de l'après-guerre. *Antérieures* et *postérieures* n'étaient réunies que dans la galerie des condamnées à mort. A la différence des premières, les *postérieures* ne bénéficièrent jamais d'aucune indulgence qui aurait permît d'alléger la surpopulation carcérale des années 1940. Leurs dossiers comprennent d'ailleurs un nombre de châtiments supérieur à ceux des prisonniers *antérieurs* et de droit commun. La majorité accomplit sa peine, seulement allégée par le service du travail et le système progressif des peines. Par conséquent, elle dut élaborer des stratégies de survie quotidienne sur le long terme, gagner le respect des prisonniers de

## RICARD VINYES

droit commun et des fonctionnaires tout en affirmant clairement, jour après jour, son identité. Les postérieurs constituaient donc une population carcérale non seulement compacte mais aussi stable. Ceci en fit les principaux dépositaires de la dure expérience de l'enfermement franquiste.

Une troisième voie permit également l'entrée d'une masse pauvre d'hommes, de femmes, d'adolescents et mêmes d'enfants condamnés pour des délits que l'atmosphère de l'après-guerre et la législation franquiste renforcèrent notablement, surtout chez les femmes : marché noir et contrebande, mendicité et vols, avortements et prostitution occasionnelle. Ces cas suscitèrent l'inquiétude du Procureur Général pendant les années de l'immédiat après-guerre. Ce secteur constituait le milieu humain général et quotidien de la prison dans lequel *antérieurs* et *postérieurs* devaient apprendre à se mouvoir. En effet, les fonctionnaires et les ecclésiastiques les utilisèrent souvent pour contrôler ou défaire l'organisation et les actions des prisonniers politiques et pour maintenir finalement la structure du pouvoir pénitentiaire sans perdre l'objectif de vouloir transformer les condamnés en individus aptes à vivre dans une dictature qu'ils avaient manifestement refusée. Mais combien furent ceux qui traversèrent ces portes ?

Nous savons qu'ils furent nombreux. Cependant, nous ne disposons pas de chiffres exacts ou raisonnablement approximatifs, en dehors de ceux fournis par le régime. Nous ne disposons pas non plus des sources documentaires qui nous permettraient une approximation quantifiée et fiable dans la première décennie. Par exemple, il est inutile de tenter un calcul à partir des lettres de grâce, vu l'arbitraire et les innombrables situations exceptionnelles qu'elles recouvrent.

En 1946, le ministère de la Justice a donné le chiffre, arrondi à la hausse, de 280 000 détenus pour l'année 1940, sans toutefois apporter une explication sur sa composition. Aucune différence entre hommes et femmes n'était établie, aucune spécification du caractère de la condamnation, ni même de la situation judiciaire<sup>6</sup>.

Mais six ans plus tard, en 1952, quand la Commission Internationale contre le Régime Concentrationnaire (CICRC) réalisa

---

6. Ministère de la Justice, *Breve resumen de la obra del Ministerio de Justicia por la pacificación espiritual de España*, Madrid, février 1946, p. 28.

## L'univers carcéral sous le franquisme

*Cultures & Conflits - n°55 - 2004*

une inspection du régime pénitentiaire espagnol, après avoir surmonté beaucoup de difficultés<sup>7</sup>, le ministère de la Justice remit, à la demande des commissaires, une statistique un peu plus élaborée de la population carcérale où figurait au moins la situation judiciaire et pénitentiaire des détenus. Selon cette source officielle, la population en prison s'élevait en 1940 à 270 719 personnes, sans compter les *postérieurs* et sans distinction des sexes. Elle n'indiquait pas non plus la population infantile, puisque juridiquement, les enfants n'étaient pas détenus, bien qu'ils vivent dans l'enceinte des prisons. Ce document affirmait qu'en août 1951, il demeurait 861 personnes détenues pour des causes antérieures au 1<sup>er</sup> avril 1939 et qu'en février 1952, date de l'inspection internationale, il n'en restait que 793. Pour la première fois un chiffre relatif aux *postérieurs* apparaissait, dont le nombre, selon le ministère, s'élevait en août 1951 à 4 996 et, en février de l'année suivante, était tombé à 4 582. A cette date, il y avait également 24 755 détenus pour des délits communs et 716 femmes « de mauvaises mœurs ».

Il n'est pas possible de considérer ces chiffres comme définitifs, voire même approximatifs, car le décompte gouvernemental ne comprend pour 1940 et pour 1951-1952 ni les détachements pénitentiaires, ni les colonies pénitentiaires, ni les prisonniers travaillant pour des entreprises privées. Il ne comprend pas non plus les zones d'ombre de la géographie carcérale que sont par exemple les prisons judiciaires qui étaient en moyenne au nombre de trois ou quatre par province, ainsi que le constatèrent les envoyés du CICRC. Selon eux, la population carcérale de ces centres de détention oscillait entre 0 et 200 personnes, soumises à des conditions de vie très dures, surtout à cause de leur isolement et du temps d'enfermement imprévisible<sup>8</sup>. De plus, on avait exclu du décompte les établissements destinés aux pauvres et aux vagabonds, à propos desquels la Délégation avait réuni suffisamment de preuves indiquant que, encore à la fin des années 1950, ces centres spéciaux caractérisés par l'isolement et soumis à l'arbitraire le plus total rassemblaient environ

---

7. Sur la visite effectuée dans les prisons espagnoles de cet organisme international fondé par diverses organisations de partisans et d'anciens déportés, voir Vinyes R., « Territoris de càstig. Les presons franquistes (1939-1959) », in Associació Catalana d'Expresos Polítics, *Notícia de la negra nit. Vides i veus de les presons franquistes (1939-1959)*, Barcelona, Diputació de Barcelona, 2001. Voir aussi, Vinyes R., *Irredentas*, op. cit., pp. 32-47.

8. Commission Internationale Contre le Régime Concentrationnaire, *Livre blanc sur le système pénitentiaire espagnol*, Paris, Le Pavois, 1953, p. 44.

## RICARD VINYES

un millier de prisonniers politiques<sup>9</sup>. Enfin, la délégation découvrit au cours des visites d'établissements la présence de prisonniers de guerre encore en attente de jugement, bien que treize ans se soient écoulés depuis la fin du conflit<sup>10</sup>. Ils confirmèrent, comme on le supposait, que les peines consolidées les plus dures concernaient les *postérieurs*. Le retard entre l'arrestation et le jugement constituait, en outre, une source d'incertitude et d'angoisse pour le prisonnier et l'une des principales causes du surpeuplement carcéral. Pour les *antérieurs*, le retard était en moyenne de trois ans et six mois, et pour les *postérieurs*, de vingt mois exactement, mais de nombreux cas pour lesquels on dispose de documents attestent une attente de quatre ans, voire plus.

La saturation était manifeste si l'on sait qu'en 1939, l'Etat espagnol disposait, d'après les chiffres du ministère de la Justice, d'une capacité carcérale de 20 000 unités<sup>11</sup> mais qu'il dut assumer l'enfermement de 270 719 prisonniers.

Contrairement aux affirmations de la propagande du ministère de la Justice, du journal *Rédemption*, ou bien encore des rapports annuels du Patronat pour la Remise des Peines, les autorités considérèrent ce problème comme très grave mais jamais comme un problème humanitaire. Leur inquiétude avait trois fondements et aucun ne fut, de quelque manière que ce soit, de nature humanitaire.

Le premier était *l'encombrement administratif*. Les mémoires du Procureur général le signalèrent jusqu'en 1944 : la disproportion entre les instructions judiciaires et les délits « *atteint des degrés jusque là inconnus* », écrivait Blas Pérez González, Procureur du Tribunal Suprême<sup>12</sup>. Máximo Cuervo, Directeur général des prisons, ajoute : « *l'absence d'un Corps Juridique suffisamment expert pour s'occuper de la répression a conduit à habiliter un grand nombre d'avocats sans expérience, sans conscience professionnelle et sans spécialisation pour assumer les fonctions de la justice militaire, des gens qui par conséquent ne se rendent pas compte de la gravité des cas qu'ils traitent et de la nécessité pressante de les résoudre* ». Il décrivait

---

9. *Ibid.*, p. 45.

10. *Ibid.*, p. 47.

11. Aygalas F., *El régimen penitenciario español*, Prólogo de Raimundo Fernández Cuesta, Madrid, Editorial, 1951, p. 85.

12. *Memoria elevada al Gobierno Nacional en la solemne apertura de los tribunales el día 16 de septiembre de 1941*, Madrid, Editorial Reus, 1985.

## L'univers carcéral sous le franquisme *Cultures & Conflits - n°55 - 2004*

l'encombrement administratif qui empêchait « *d'appliquer les lois adoptées ces derniers mois qui ont, de fait, une efficacité bien inférieure à celle qu'elles devraient avoir* »<sup>13</sup>.

Le deuxième fondement était de *nature économique*. Les prisonniers et leurs enfants impliquaient pour l'Etat un coût important qui menaçait de grever le budget. Un article d'Ángel B. Sanz, directeur général des prisons en 1945, l'expliqua remarquablement, en reprenant la vieille thèse du droit-devoir au travail, une solution imaginée par le jésuite Pérez del Pulgar à travers le système de remises de peines par le travail et les détachements pénitentiaires. Par contre, il passa sous silence les graves problèmes provoqués sur le marché du travail à la fin des années 1940<sup>14</sup>.

Le troisième fondement procédait de *l'insubordination* croissante due à la surpopulation des prisons et des différents centres habilités à cet effet : il y eut de fréquentes révoltes – certaines armées – à l'intérieur et aux portes de la prison. Un rapport de la direction générale des prisons adressé à Franco et particulièrement éloquent avertissait que, faute de vider les prisons, la situation pourrait devenir incontrôlable. De fait, la saturation transforma les prisons en de simples camps de concentration, sans trop de contrôle. Les *antérieurs* surent démontrer que, malgré leur diversité, ils n'étaient pas une masse anonyme et victime mais bien plutôt un groupe rebelle, d'autant plus qu'ils considéraient ne rien avoir à perdre. Il est notable que la grande vague de révoltes, armées ou non, eut lieu après le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et au moment de l'entrée régulière de prisonniers *postérieurs*.

Selon le rapport de la direction générale, le retard dans l'acheminement des dossiers d'instruction avait suggéré aux condamnés à mort qu'ils ne seraient pas exécutés grâce aux pressions internationales, politiques et guerrières : c'est cette croyance qui motiva l'insubordination violente.

Le gros des révoltes se produisit en mai 1940 et la prévision du rapport était alarmiste, traduisant une situation au bord de

---

13. Fundación Nacional Francisco Franco, *Documentos inéditos para la historia del Generalísimo Franco*, Madrid, Azor, 1992, t.II-1, p. 176.

14. Sanz A.B., « Economía penitenciaria », *Revistas de Estudios Penitenciarios*, año I, 3 (junio de 1945), pp. 13-20.

## RICARD VINYES

l'explosion<sup>15</sup>. Ajoutons une dernière observation : le chiffre des condamnés à mort fourni par le ministère de la Justice était de 2 828 en 1940. Est-il crédible que 900 d'entre eux – un tiers du total – furent concentrés dans la seule prison de Badajoz, comme le précisait le rapport confidentiel de la direction générale ? Ou bien le nombre total de condamnés à mort était-il bien supérieur ?

Ces trois éléments – encombrement judiciaire, pression économique et conflictualité croissante – poussèrent à l'adoption d'une politique de libération par des remises de peine successives. Le premier décret fut adopté le 25 janvier 1940 et le gouvernement en proclama trois autres cette année-là (les 5 avril, 4 juin et 1<sup>er</sup> octobre). Le 1<sup>er</sup> avril 1941, la remise de peine touchait les prisonniers condamnés à des peines inférieures à douze ans, indépendamment du temps déjà passé en prison. En octobre 1942, une nouvelle remise concernait les prisonniers d'au moins 14 ans et 8 mois, quel que soit le temps déjà passé en prison. La première remise de 1943 concernait les septuagénaires condamnés à perpétuité, et celle du 17 décembre visait les peines les plus graves. La fin du conflit mondial obligea les autorités, le 9 octobre 1945, à décréter une grâce complète. L'année suivante, un opuscule du ministère de la Justice affirmait que « *le problème pénitentiaire posé par la guerre espagnole est définitivement réglé (...) sans avoir recouru à l'institution faible et injuste de l'amnistie et grâce à l'octroi progressif de remises partielles qui ont permis la réintégration dans le corps social d'individus dont les peines devaient durer trente ans et qui, en pratique, demeurèrent en prison six ans, et même beaucoup moins* ». Le nombre des prisonniers diminua donc : les remises y avaient contribué mais également les exécutions, et les décès résultant des conditions d'hygiène, des mauvais traitements généralisés et continus, et de l'état de misère chronique.

Les difficultés à déterminer ceux qui franchirent les portes de la prison ne viennent pas seulement du chaos général de la fin de la guerre ni de la vague répressive consécutive. En effet, cette situation aurait parfaitement pu être résolue dans les années ultérieures, puisque l'administration pénitentiaire avait élaboré un registre central des prisons qui permettait de localiser chaque prisonnier, de connaître sa situation judiciaire et les raisons de sa détention. Les rapports

---

15. Fundación Francisco Franco, *Documentos inéditos*, op. cit., p. 178.

## L'univers carcéral sous le franquisme

*Cultures & Conflits* - n°55 - 2004

périodiques que chaque centre pénitencier envoyait au Patronat de Rachat des Peines exigeaient un haut degré de documentation et d'information, sans oublier la persistance des recensements, la comptabilité pénitentiaire de ces centres, les dossiers et la documentation aujourd'hui dispersés qui, dans les premières années de la dictature, permirent le fonctionnement du monde carcéral.

Au contraire, je crois avoir démontré qu'il existe d'abondantes preuves du trucage de ces chiffres, aussi bien dans les documents de propagande que dans la documentation que sollicitèrent des organismes internationaux. Je ne me réfère pas à l'intention évidente de la dictature de propager l'idée d'une rareté des prisonniers politiques mais plutôt à l'affirmation *qu'il n'y en avait aucun*, exception faite des délinquants et des inadaptés sociaux, selon les époques. Cette occultation était plus manifeste encore pour les femmes dissidentes, statistiquement invisibles. Le ministère de la Justice l'avait clairement déclaré dans un petit mémoire d'information : « *Sachant avec plus ou moins de détails l'ampleur de la criminalité qui, pendant notre guerre, toucha la zone soumise au dénommé Gouvernement de la République, nous donnerons ici le nombre de prisonniers improprement appelés politiques qu'il y eut dans les prisons espagnoles immédiatement après la Victoire* »<sup>16</sup>. Les statistiques et les rapports pénitentiaires se firent toujours l'écho de cet argument de criminalisation assimilant les activités politiques aux délits.

La raison profonde de cette attitude se trouve dans la vision du monde que les « théoriciens » de la dictature avait élaborée à propos de la nature du dissident politique sur la base des interrogations suivantes : qui était-il ? Comment, pourquoi était-il et agissait-il ainsi ? Les réponses globales à ces questions provenaient du discours fondateur du régime fondé sur l'établissement d'une idée pure du Mal, d'un archétype qui caractérisait la nature mentale du dissident comme inférieure et perverse. Cet élément central de la cosmogonie franquiste orienta, protégea et justifia l'attitude de l'administration de la dictature et de ses agents envers les détenus, aussi bien lors des poursuites, de la détention et de la torture que lors du séjour dans une industrie pénitentiaire destinée à transformer ces « inférieurs », qui incarnaient le Mal.

---

16. Ministerio de Justicia, *Breve resumen...*, *op. cit.*, pp. 7-8.

## RICARD VINYES

Déposséder l'ennemi de sa condition humaine fut l'exigence première d'une logique qui conduisait à son anéantissement. Barrington Moore en fit l'analyse exemplaire en parlant des dictatures. « Pathologiser » la dissidence politique fut l'un des mérites du psychiatre et anthropologue italien Cesare Lombroso, qui se consacra à la mesure des crânes des paysans méridionaux afin de légitimer scientifiquement la répression que le nouvel Etat italien réserva à ceux qui s'opposaient à sa politique. Ses travaux sur l'anthropomorphisme parvinrent à la conclusion que le comportement rebelle des paysans du Sud – appelés simplement bandits – était déterminé biologiquement par un retard dans l'évolution de l'espèce, un retard qu'il appela *atavisme*. Ainsi, la violence des paysans n'était pas un fait de classe mais un phénomène gratuit et spécifique d'êtres humains inférieurs comparés à leurs contemporains.

Dans les années de fondation de l'Etat franquiste, l'armée, et plus particulièrement le commandant psychiatre Antonio Vallejo Nágera, à la tête d'une institution militaire constituée expressément, le Cabinet des Recherches Psychologiques, tenta de prouver scientifiquement l'infériorité mentale des détenus<sup>17</sup>. Les applications de ses recherches psychiatriques sur les détenu(e)s eurent de graves conséquences sur le monde carcéral, en particulier sur les femmes, en donnant à ses singulières thèses eugénistes un terrain d'application empirique. Le principe de « ségrégation totale » favorisa la séparation familiale des enfants de prisonniers, inaugurant ainsi le chapitre des mises à l'écart et des disparitions d'enfants à grande échelle, qui contribuèrent à renforcer la structure du pouvoir au sein de la prison et le contrôle des familles de prisonniers, grâce au réseau complexe de la philanthropie phalangiste et catholique.

L'Ordre du 30 mars 1940, concernant la présence des enfants dans les prisons, accéléra la déportation des enfants des centres pénitentiaires vers les institutions de tutelle créées par l'Etat, dont l'objectif était de « *combattre la propension dégénérative des enfants ayant grandi dans une atmosphère républicaine* », selon Vallejo Nágera en 1941. En même temps, il destinait ces enfants à un destin considéré meilleur, celui des réseaux d'assistance phalangiste ou

---

17. A propos des recherches de Vallejo Nágera sur les brigadistes et les prisonnières de Málaga, voir Vinyes R., « Construyendo a Caín. Diagnósis y terapia del disidente : las investigaciones psiquiátricas de Antonio Vallejo Nágera con presos y presas políticos », *Ayer*, 44 (2001), pp. 228-250. Voir aussi Vinyes R., *Irredentas*, *op. cit.*, pp. 49-70.

catholique, afin de garantir « *une exaltation des qualités biopsychiques raciales et l'élimination des facteurs environnementaux qui au cours des générations conduisent à une dégénération du biotype* »<sup>18</sup>. La justification politique à l'appropriation des enfants des détenus et des victimes de la répression paraissait évidente à la propagande du régime. Si elle se présentait de manière moins brutale que dans les écrits de Vallejo Nágera, les contenus ne différaient guère. C'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la déclaration du Patronat de la Merced pour le Rachat des Peines par le Travail, au milieu de l'année 1944 : « *Des milliers et des milliers d'enfants ont été arrachés de la misère matérielle et morale ; des milliers et des milliers de parents de ces mêmes enfants, écartés politiquement du Nouvel Etat espagnol, s'en rapprochent peu à peu et sont reconnaissants de cette oeuvre transcendante de protection* »<sup>19</sup>.

Le résultat fut qu'en 1942, 9 050 enfants dont les parents étaient en prison se trouvèrent sous la tutelle de l'Etat, dans des écoles religieuses ou des établissements publics. L'année suivante, le chiffre atteignit 12 042<sup>20</sup> : parmi ceux-ci, 62,6% de filles (7 538) ; et si les garçons étaient en majorité dans des centres publics, toutes les filles de détenus, en revanche, furent envoyées dans des centres religieux, à la seule exception des convalescentes en centres spécialisés (26 jeunes filles à l'institut ophtalmique de Madrid, par exemple). La volonté de contrôle religieux, en particulier sur les jeunes filles, était patente, comme le furent les drames humains qui en résultèrent. Certaines d'entre elles refusèrent de revoir leurs parents ou leurs grands-parents ; d'autres prirent les habits des ordres religieux d'accueil afin de racheter les péchés prétendument commis par les parents : « *Sa fille ? Ils la lui retirèrent et la menèrent à un collège de religieuses. Alors, cette femme écrivit très souvent à sa fille depuis la prison en lui parlant de son père, en lui disant que son père était bon, qu'elle devait se souvenir de lui. Et voilà qu'un jour la fille lui écrit : maman, je vais te décevoir mais ne me parle plus jamais de papa ; je sais que mon père était un criminel. Je vais entrer dans les ordres. J'ai*

---

18. Vallejo Nágera A., *Niños y Jóvenes anormales*, s.e., Madrid, 1941. La citation vient de la p. 7. Sur les influences négatives des atmosphères démocratiques, voir le chapitre intitulé : « Environnement politique », pp. 62 sq.

19. Patronato Central de Nuestra Señora de la Merced para la Redención de Penas por el Trabajo, *Memoria elevada al Caudillo de España y a su Gobierno*, Talleres Penitenciarios, Alcalá de Henares, 1944, p. 202.

20. *Ibid.*, p. 221.

## RICARD VINYES

*renoncé à père et mère ; ne m'écris plus jamais. Je ne veux plus rien savoir de mon père »<sup>21</sup>.*

Le Patronat de Saint Paul, institution créée par le ministère de la Justice en juillet 1943 et qui à partir du mois de septembre 1945 assumait la tutelle de « tous les enfants de détenus », manifesta toujours la volonté d'encourager les cas « *de vocation religieuse affirmée, non seulement avec des mots mais nourrie de profonde générosité* »<sup>22</sup>. Il réservait chaque année des lignes budgétaires pour subventionner les études des enfants de détenus qui iraient rejoindre les ordres féminins ou les séminaires. Entre 1944 et 1954, le Patronat de Saint Paul géra l'entrée dans les ordres de 30 960 enfants de prisonniers répartis dans 258 centres, avec des buts explicites : « *Les 30 000 enfants passés par le Patronat peuvent être de ceux qui entonneront la marche triomphale de l'Espagne qui, avec les 'évacuations', perdit douloureusement un jour 10 000 enfants que la Russie accueillit* »<sup>23</sup>.

Les chiffres de l'Etat sont importants et c'est précisément leur ampleur qui permet d'apprécier la gravité de la situation : il ne s'agit pas de cas isolés mais de la résultante d'un projet de rééducation massive des plus fragiles, des enfants de famille sans défense, menacés par la situation que la victoire franquiste avait créée et dotés d'une capacité de réaction quasiment nulle. Cette masse d'enfants, de neveux, de petits-enfants qui échouèrent à l'aide sociale ou dans d'autres centres publics sont *nos enfants perdus*. Considérons que la perte signifie la négation du droit qu'ils avaient à être éduqués par leurs parents ou leurs proches, par ceux qui avaient perdu le droit de les éduquer comme ils l'entendaient. C'est là beaucoup mais ce n'est pas tout : la perte fut aussi physique pour longtemps ou pour toujours. Cette situation fut causée par une politique de soustraction violente, couverte par une législation de nature idéologique, mais justifiée et défigurée par l'intention apparemment miséricordieuse de protéger les enfants de détenus. Elle eût été totalement impossible sans la mobilisation active de l'Eglise catholique. Ajoutons que pour les centres religieux, cette politique supposa une source de revenus non négligeable : l'Etat payait 4 pesetas par jour et par place, des frais qui

---

21. García C., *Las cárceles de Soledad Real*, Barcelona, Alfaguara, 1983, p. 127.

22. Ministerio de Justicia, *Patronato de San Pablo para presos y penados. Primer decenio (1944-1954)*, document mécanographié, Arxiu Diocesà de Barcelona, (ADB), sign. Entitas fins 1956, L. Pa.

23. *Ibid.* Le chiffre de 30 960 enfants se trouve dans l'annexe du texte mécanographié.

## L'univers carcéral sous le franquisme

*Cultures & Conflits* - n°55 - 2004

étaient couverts par les retenues sur le salaire des détenus qui travaillaient eux-mêmes dans des ateliers ou des détachements du travail. Les listes du Patronat de la Merced montrent que des frères furent séparés et que la majorité des enfants, surtout ceux qui provenaient de petites villes ou de villages, furent envoyés loin de leur localité d'origine. De cette manière, leur sentiment d'isolement et d'abandon s'accrut.

Les publications officielles de l'Etat Nouveau et les responsables ecclésiastiques du Patronat, comme par exemple le prêtre Martin Torrent, soutinrent toujours que les parents pouvaient laisser leurs enfants sous la protection de l'Etat sans perdre aucunement la tutelle légale. De même, les mémoires du Patronat de la Merced et ceux de Saint Paul, d'autres écrits de propagande de l'Etat, insistèrent sur la préservation de la tutelle parentale. C'est faux.

En novembre 1940, le ministre de l'Intérieur légiféra sur les orphelins de guerre<sup>24</sup>. Le décret concernait ceux dont les parents avaient été fusillés ou avaient disparu, c'est-à-dire qui étaient exilés, perdus dans les prisons, fugitifs ou clandestins. Les longues listes officielles signalent la situation du père, fusillé ou disparu. De même, apparaissent sur les listes de secours des juntas locales du Patronat de nombreux noms d'enfants dont les parents avaient une localisation très inquiétante : Allemagne, Auschwitz, Mauthausen... ainsi qu'un large éventail d'institutions carcérales de toute l'Espagne<sup>25</sup>. Avoir des parents dans l'une de ces situations équivalait pour l'enfant à entrer dans une *zone à haut risque* de disparition ou de perte d'identité. L'article 5 du décret de novembre précise que « *les institutions d'accueil à qui sont confiées la charge et la direction des orphelins auront, pour tous les effets juridiques afférents, le caractère de tuteur légal de ceux-ci, étant entendu que ce titre leur est conféré par le simple fait de prodiguer leurs soins à ces mineurs* »<sup>26</sup>.

Le règlement sur l'entrée des enfants de détenus dans les centres de l'Etat prenait soin de préciser le processus bureaucratique aboutissant à la perte tutélaire de l'autorité parentale au bénéfice de l'Etat. La

---

24. Décret du 23 novembre 1940, *BOE (Boletín Oficial del Estado)*, 1<sup>er</sup> décembre 1940, pp. 1974-1975.

25. Les listes documentées et les fiches personnalisées de 1943-1945 sont conservées à l'ANC (Arxiu Nacional de Catalunya), Fonds 236 UI 46, Patronato de la Merced, dossier Muñoz.

26. Décret du 23 novembre 1940, *op. cit.*, p. 1974. Nous soulignons.

## RICARD VINYES

junte locale du Patronat devait dresser une liste sur des imprimés officiels comprenant : le prénom et les noms de famille, le nom du père ou de la mère incarcéré en indiquant, le cas échéant, la peine, la prison où elle était accomplie, le nom des frères et sœurs qui composaient la famille, le nom des proches ou des personnes qui avaient l'enfant à charge et leur domicile, les motifs (brefs et clairement exposés) de leur sélection, le collège ou le centre de destination. Ces rapports en trois exemplaires étaient destinés au bureau des délégations locales du Patronat Central. La délégation procédait alors à l'enregistrement des enfants, « *gardant à son bénéfice propre la tutelle* »<sup>27</sup>. Le décret n'en restait pas là : seules pouvaient obtenir la tutelle « *des personnes irréprochables du triple point de vue religieux, éthique et national* », une mention qui, dans le contexte de l'après-guerre, avait une signification politique claire : il s'agissait de personnes opposées aux convictions des parents emprisonnés. Il n'y eut d'autre pratique que celle de l'arbitraire, ce qui provoqua insécurité et frustration, angoisse et désespoir.

Une nouvelle loi accrut les possibilités de disparition de ceux qui se situaient dans la *zone à haut risque*. La loi du 4 décembre 1941 permit que tous les enfants qui ne se rappelaient pas leurs noms, qui avaient été rapatriés par diverses voies ou dont les parents n'étaient pas localisables, puissent être inscrits au registre civil sous un nom nouveau, au jugement du tribunal des mineurs : « *dans le cas où l'on ne peut trouver le registre civil dans lequel figure la date de naissance des enfants que les Rouges obligèrent à quitter l'Espagne ou qui furent ou sont rapatriés, on procèdera à l'enregistrement de cette date dans ce registre. L'inscription se fera également dans les cas où ces recherches se révéleraient infructueuses, concernant les enfants dont les parents et autres proches sont morts ou ont disparu pendant le Glorieux Mouvement National* »<sup>28</sup>. L'apparente bonne volonté d'identification de la loi – ou de réparation – qui créa un espace facilitant le changement de nom des enfants de détenus, fusillés ou exilés, et ouvrit naturellement la voie aux adoptions irrégulières, résulte de la politique répressive de la dictature, explicitement et structurellement faite pour entretenir la division éternelle du pays entre vainqueurs et vaincus.

---

27. *Reglamento de la delegaciones Locales del Patronato de Nuestra Señora de la Merced para la Redención de Penas por el Trabajo, Ingreso de hijos de Reclusos en el Colegio*, ANC, UI 246, p. 69. Nous soulignons.

28. Loi du 4 décembre 1941 (Jefatura del Estado), *BOE* 16 décembre 1941, p. 2138.

Dans les prisons, la confusion était à son comble : « *tu ne sais pas où ils vont, tu ne sais pas ce qu'ils vont faire d'eux, ils ne sont pas en famille, ce sont des tout petits, ils ne peuvent absolument pas protester. On avait peur que l'Etat les emmène, on avait peur de l'Etat, de ce qu'il pourrait faire* »<sup>29</sup>. La confusion et la peur qui gagnèrent les prisonnières à partir de l'ordre de mars, portant sur les enfants dans les prisons, provenaient davantage d'une perception directe des faits que d'une connaissance de la disposition. Elle procédait, au vu de la brutalité des pratiques, d'un manque de confiance vis-à-vis des autorités et du constat d'évidence qu'il existait une intention doctrinaire. La précarité économique, la dispersion familiale, la disparition et l'enfermement des parents et des proches poussèrent certaines de ces femmes à se tourner vers les services sociaux destinés aux prisonnières et contrôlés par le Patronat de la Merced. Une détenue raisonna clairement en ces termes : « *penser aux enfants abandonnés dans la rue était une perspective insoutenable* »<sup>30</sup>. La majorité des femmes incarcérées appartenait aux classes populaires. Elles comptaient par conséquent sur des réseaux de parenté en général très fragiles, leurs familles ayant souvent été décimées par la guerre, la répression ou l'exil. C'était un type particulier d'indigence. Leurs capacités de défense étaient réduites car les ressources familiales et économiques pour faire face, depuis la prison, à la situation des nouveaux nés étaient maigres. Elles avaient appartenu à la base sociale de la République et le stigmate politique qui pesait sur elles changea leur vie en quelque chose de totalement différent de ce qu'elles avaient connu et vécu. De plus, leurs enfants étaient dans cette *zone à haut risque* où la perte de famille les menaçait en raison de leur entrée, leur naissance ou leur séjour en prison, aux côtés de la mère ou de la grand-mère.

Le refus des prisonnières de laisser leurs enfants aux réseaux de charité de l'Etat provoqua dans les prisons des situations d'une extrême tension, particulièrement parmi les condamnées à mort qui étaient entrées avec leurs enfants. « *Que vont-ils faire de cette enfant ? Que vont-ils faire de nos enfants ? Nous parlions souvent de cela entre nous et nous disions : mais comment est-ce possible ? Moi, je vais la mettre comme-ci ; et moi, je la serre bien fort contre moi*

---

29. Cuevas T., *Cárceles de mujeres (1939-1945)*, Barcelona, Sirocco, 1986, p. 15.

30. *Ibid.*

## RICARD VINYES

*comme ça ; et s'ils veulent que je meure avec elle... »<sup>31</sup>. Il y avait aussi celles qui étaient entrées enceintes, la plupart du temps à cause des viols perpétrés pendant les interrogatoires. Que faire avec ces enfants nés d'un ou de plusieurs viols, commis dans les commissariats, dans les centres de la Phalange ou dans une prison isolée ? La mère devait-elle garder ce bébé ? Les sources orales décrivent une angoisse intense qui naît du doute devant la décision à prendre. Elles indiquent que les mères incarcérées eurent toutes sortes d'attitudes : acceptation, abandon, enterrement ou prise de possession immédiate du nouveau né de la part des fonctionnaires ou des religieuses. La situation ne fut pas le propre d'un seul lieu de détention, on la retrouve dans la plupart d'entre eux. A Predicadores, Les Corts, Amorebieta, Albacete... A Saturrarán, une des jeunes filles détenues se souvient de l'entrée « *de pas mal de filles enceintes des Phalangistes ou des soldats qui les avaient violées. Des femmes recommandèrent à l'une d'entre elles de faire disparaître son enfant mais elle répondit que, malgré tout, cet enfant était le sien. A part cette fille-là, il y en avait d'autres. Ils [les enfants] ont probablement été mis à l'orphelinat »<sup>32</sup>.**

Parfois, la situation se compliquait du fait que la mère était condamnée à mort, et en attente d'exécution. La loi interdisait l'exécution pendant la grossesse même si, comme nous le verrons, ce principe ne fut pas toujours appliqué. Les condamnées demeuraient enfermées dans le couloir de la mort jusqu'au jour de l'accouchement, puis elles étaient fusillées quasiment immédiatement. S'il y avait un proche, se posait alors la question de savoir s'il fallait accepter l'enfant. A Ventas, deux sœurs furent incarcérées, Julia et María Lázaro : « *Sept policiers violèrent Julia et Julia tomba enceinte de l'un de ses viols. Ils la condamnèrent à mort trois ou quatre mois après l'incarcération. Elle, elle savait qu'elle était enceinte. Elle le dit et alors, ils la mirent dans le couloir de la mort. Sa sœur, María, doit faire face à l'immense dilemme posé par cet enfant : qu'en est-il de cet enfant ? Elle ne sait pas qui est le père. Les viols de sa sœur ont été son martyre. D'un côté, l'enfant lui fait horreur ; de l'autre, c'est l'enfant de sa sœur, et à la fin, l'horreur qu'elle a de l'enfant l'emporte presque sur l'amour qu'elle a pour sa sœur. Et alors, la*

---

31. Julia Manzanal, enregistrement du 25 juillet 2001, ATVC.

32. Teresa Martín, enregistrement du 6 mars 2001.

*Topete dit que non, que cet enfant est pour elle. Et la Topete emporte l'enfant* »<sup>33</sup>.

De fait, les enfants qui demeurèrent en prison avec leur mère jusqu'à son exécution furent remis directement aux centres religieux ou relevant de l'Etat, malgré le refus explicite des génitrices. Le frère capucin Gumersindo de Estella laissa un témoignage de ce genre de pratiques dans ses mémoires inédits, écrits quand il était aumônier de la prison de Torrero. C'est un témoignage exemplaire et accablant sur les procédés et les faits qui se produisirent dans le monde pénitentiaire.

Gumersindo de Estella, dont le nom civil est Martín Zubeldía Inda (1880-1974), rédigea ses mémoires à partir des notes prises pendant son séjour à Torrero, l'une des prisons de Saragosse, « *transcrivant à la lettre les dialogues que j'eus avec les détenues. Quel que soit le sort réservé à ces pages, je demande et remercie qu'on ne doute pas de l'honnêteté de mon intention* »<sup>34</sup>. Ces pages constituent le meilleur récit sur la vie des prisons dans les premières années de la dictature, des exécutions d'hommes et de femmes, du placement de leurs enfants auprès de religieuses sans l'autorisation maternelle, une chose que lui-même pu observer avec, par exemple, trois condamnées à mort : « *en prison, les deux premières avaient dans leur bras un enfant d'environ un an ou à peine plus. C'étaient leurs filles. 'Et qu'est-ce qu'on va faire de ces deux bébés ?' demandais-je. On me répondit qu'on avait déjà prévenu deux religieuses pour qu'elles les emportent, mais que les enlever à leurs mères n'était pas chose si facile. J'entendis des cris déchirants : 'Ma petite fille ! Ne me l'enlevez pas ! Je veux l'emporter dans l'autre monde !'. Et l'autre criait : 'Je ne veux pas laisser ma petite fille à ces bourreaux ! Tuez-la avec moi, fille de mon âme ! Que vas-tu devenir ?' et d'autres cris de ce genre. Entre temps se déroulait une lutte féroce : les gardes qui tentaient d'arracher de toutes leurs forces les enfants de la poitrine et des bras de leurs mères, lesquelles défendaient le fruit de leurs entrailles comme des furies... N'importe qui imaginera quel fut mon sentiment en entendant pleurer ces enfants qui ne voulaient pas quitter les bras de leurs mères et qui s'effrayaient rien que de voir les gardes... jamais je n'aurais cru devoir assister à*

---

33. Juana Doña, enregistrement du 5 mars 2001.

34. Estella G. (de), *Tres años de asistencia espiritual a los reos*, œuvre manuscrite de 314 pages conservée à l'Archivo Biblioteca Hispano Capuchina. La citation vient de l'introduction (sans numérotation de page).

## RICARD VINYES

*de telles scènes dans un pays civilisé* »<sup>35</sup>. En une autre occasion, après avoir suggéré à un juge que l'on n'ordonne pas l'exécution d'une jeune femme enceinte, il reçut une réponse atterrante : « *S'il fallait attendre sept mois pour chaque femme à exécuter ! Vous comprendrez aisément que ce n'est pas possible !* »<sup>36</sup>.

Les informations sur la prison de Zamora sont identiques : « *le premier signe annonciateur de ce qu'elles allaient être conduites au bourreau était qu'ils leur arrachaient les nouveaux nés. Une mère à qui on avait retiré l'enfant avait peu d'heures à vivre* »<sup>37</sup>.

Le chiffre de 12 000 enfants entrés dans un centre public ou religieux, avancé par l'Etat en 1944 comme preuve de son infinie miséricorde, fut atteint grâce au dévoiement des lois de protection de l'enfance. Mais d'autres chemins conduisirent les détenus à leur perte, légales ou occultes, qui traversèrent tous les exils.

La vie à l'intérieur du lieu d'enfermement nous révèle que la misère qui régnait ne fut pas seulement un effet de la pauvreté générale de l'après-guerre mais avait un fondement politique calculé et déterminant dans l'organisation de l'industrie carcérale. Il existe une anecdote que je considère particulièrement révélatrice pour comprendre le sens de la prison franquiste. Quand en 1944, Mavis Bacca Dowden, une Britannique accusée d'espionnage en faveur des Alliés, franchit le portail de la prison modèle de Barcelone, on lui expliqua en peu de mots comment les choses fonctionnaient : « *Ici, rien ne vous appartient, sauf ce que vous avez mangé, et encore... parce qu'il est probable que vous le vomirez* »<sup>38</sup>. Une phrase « juste » qui résume le fondement sur lequel se construisit toute la structure du pouvoir pénitentiaire fasciste : la dépossession intégrale, matérielle et morale. Une dépossession jour après jour des défenses physiques et de la volonté.

A l'intérieur de la prison, tout particulièrement dans les galeries

---

35. *Ibid.*, pp. 20-21.

36. *Ibid.*, p. 103.

37. Fidalgo M.P., *Une jeune mère dans les prisons de Franco*, Paris, Editions des Archives espagnoles, 1940, p. 7. Pour la prison de Zamora, voir en particulier : Sender Barayón R., *Muerte en Zamora*, Barcelona, Plaza y Janés, 1990.

38. Pacca Dowden M., *Acusada d'espia : a la Barcelona franquista, 1939-1943*, Barcelona, Pòrtic, 1994, p. 172. La citation originale est en catalan, ndt.

## L'univers carcéral sous le franquisme

*Cultures & Conflits* - n°55 - 2004

centrales qui regroupaient les prisonnières et les prisonniers *postérieur(e)s* condamnés aux peines les plus lourdes, le mécanisme que faisait peser le nouveau pouvoir n'était pas de nature idéologique mais consistait plutôt en un maintien et en une gestion de la misère sans autre limite que la mort. Ce pouvoir se traduisait concrètement par des réseaux d'influence, l'obtention de biens matériels, ou par la collaboration et la délation encouragées par les responsables du centre pénitencier dans le but de créer une hiérarchie entre détenus. Il était fondé sur la gestion arbitraire de trois choses indispensables à la survie : l'alimentation, l'hygiène et la santé, et l'obtention d'avantages grâce aux distributions de faveurs ou de privilèges matériels absolument nécessaires pour échapper à la mort.

A elle seule, l'idéologie eût été insuffisante pour s'imposer à des condamnés à vingt ans ou plus, des détenus probablement rétifs à la propagande, comme les faits le démontrèrent ensuite. Dans tous les cas, au moment d'expliquer la nature des réseaux de pouvoir et les stratégies des captifs, l'idéologie et ses expressions symboliques constituèrent un espace de tension perpétuel et formel important mais vain. En revanche, la dépossession de tout bien constitua le prologue d'un châtement historique prévu par le franquisme. J'oserais dire que cet élément de dépossession ou de confiscation matérielle et morale par l'Etat est le dénominateur commun à tous les grands systèmes de réclusion politique fascistes. L'organisation, l'échelle, les objectifs et les procédés utilisés pour châtier et tuer varient sensiblement d'un système concentrationnaire et pénitentiaire fasciste à un autre. J'insiste encore une fois sur le fait que ces différences évidentes ne doivent pas servir à évaluer les niveaux d'efficacité ou de cruauté des diverses formes du fascisme européen mais plutôt à comprendre la vaste panoplie des mécanismes d'obéissance et de soumission qui constitue le principe vertébral du monde carcéral. Dans cet univers, la politique de la misère impliquait des normes, des règles, des conduites et des stratégies destinées à détruire l'identité du détenu<sup>39</sup>.

Je pense que c'est ainsi qu'on comprend le sens de la prison franquiste qui, bien qu'elle évolua selon la chronologie et le contexte, maintint son principe primordial, celui du dévoiement d'un langage administratif qui prétendait que tout le mal infligé servait à obtenir un bien – la rédemption –, et celui de l'utilisation de la misère intégrale –

---

39. Vinyes R., *Irredentas...*, *op. cit.*, pp. 153-165.

## RICARD VINYES

matérielle et morale – comme procédé de liquidation de l'identité du prisonnier.

Mais le mécanisme qui donna à ce pouvoir de la misère sa véritable efficacité consista dans l'introduction de l'incertitude au centre de la vie quotidienne des détenus. Nawal al-Sa'dawi a expliqué ce mécanisme à partir de sa propre expérience : « *Je compris qu'en prison, les tortures ne s'infligent pas avec les barreaux et les cellules, ni par les piqûres d'insecte, ni la faim et la soif, ni les insultes et les coups. La prison est incertitude et l'incertitude est la pire des tortures. L'incertitude annihile le corps et l'esprit* »<sup>40</sup>. Non pas l'incertitude sur la libération, bien sûr, mais sur le changement de destinée à l'intérieur de la prison, l'apparition d'une nouvelle règle, l'altération quelconque d'une stabilité chèrement conquise. L'incertitude à propos d'une lettre attendue, qui a pu être détruite sans que l'on puisse comprendre pourquoi, soumettait par exemple la prisonnière à une période d'intense mortification... Ces éléments furent savamment orchestrés par les religieuses et les fonctionnaires comme autant d'instruments de destruction des défenses des détenues, voire comme technique de pouvoir révélant précisément l'inefficacité de l'idéologie intimidante pour atteindre les objectifs de la détention politique : faire plier et transformer. Seule, l'idéologie aurait été inopérante. Ainsi, dans les prisons, le pouvoir effectif et singulier, propre à l'Etat Nouveau, se situait à un autre niveau : dans l'expropriation et la misère sans autre limite que la mort. Ses fondements politiques reposaient là.

Le dépouillement fut le protocole de punition, la matérialisation automatique et structurelle du pouvoir, sans qu'une quelconque théorie ou une quelconque préparation ne soient nécessaires. La politique de la misère tissait des règles, des normes de conduites et des stratégies destinées à détruire l'identité de l'individu. Les prisonniers qui entraient dans la prison connurent le début d'un processus de dépouillement intégral qui commençait par la perte de tout objet personnel et pouvait se terminer par la disparition de toute dignité humaine. Tel était le but : transformer l'humanité en pur néant, vider la personne par le biais de la soumission forcée afin d'obtenir l'absence totale d'elle-même. Les récits de prisonniers révèlent que leur prison était un monde très petit dans lequel la possession de choses infimes, de rares objets personnels, était inséparable de

---

40. Al-Sa'dawi N., *Memorias de la cárcel de Mujeres*, Madrid, Horas y Horas, 1995, p. 150.

## **L'univers carcéral sous le franquisme**

*Cultures & Conflits - n°55 - 2004*

l'identité des valeurs qui les définissaient, valeurs pour lesquelles, en fin de compte, ils avaient été arrêtés. C'est pourquoi la perte de ses valeurs, de cette éthique, acquérait une immense importance et leur disparition effective était une véritable tragédie. Le but était donc de faire plier et de transformer le prisonnier politique à travers une action totale qui condamnait celui qui refusait la rédemption à succomber.

Ainsi, l'absence de liberté, la surveillance et la punition ne sont pas des éléments suffisants pour comprendre la nature du système d'enfermement franquiste : ils sont finalement des composantes génériques et universelles de tout système pénitentiaire. Trop souvent, la prison ne se contemple exclusivement que sous cet angle, sans doute parce que ce sont des réalités tellement blessantes qu'elles masquent l'unique question qui permet de comprendre la nature de l'enfermement politique. Je me réfère à la question du pouvoir posée au début de ces pages. Une question qui ne se résout qu'en montrant les relations humaines et les formes de domination, c'est-à-dire des êtres humains qui agissent, qui interprètent leur manque de liberté, les raisons du châtement et le harcèlement constant dont ils sont victimes. Et qui, faute de le faire, succombent. Ne pas poser ce problème implique de voir les prisonniers comme de simples victimes, des agents passifs qui apparaissent devant nos yeux uniquement comme des corps souffrants, incapables d'autre chose que de se plaindre, épuisés en eux-mêmes et simples objets de compassion. Une telle perspective serait anhistorique et décontextualisée. Elle ferait fi du sens de la capture du détenu, de son interrogatoire, de son procès, de sa biographie. En définitive, elle ferait fi de son identité construite par des actes conscients destinés à un projet explicite : rendre impossible la survie du franquisme.

Si nous nous interrogeons sur les mécanismes de pouvoir réels à l'intérieur des prisons, à leur exercice et à leur évolution, à la surveillance et aux punitions inhérentes à tout système pénitentiaire, il apparaît que le détenu, en apparence réduit à souffrir, s'exprime singulièrement parce qu'il agit en relation avec le pouvoir interne de la prison et parce qu'il est l'auteur de réponses destinées à maintenir son refus d'accepter l'Etat Nouveau, représenté par la prison, ses fonctionnaires et l'Eglise. Ainsi, les prisonniers cessent d'être victimes et apparaissent comme des agents réprimés par la raison politique franquiste dont les violences ne se manifestent pas comme des pratiques absurdes mais comme les éléments nécessaires d'un tout

## RICARD VINYES

qui, à l'intérieur de la prison, dut également composer avec les agissements des captifs, et avec leurs comportements. En désignant le pouvoir interne de la prison, je ne me réfère pas au pouvoir naturel du fonctionnaire qui émane de l'autorité établie entre surveillants et surveillés. Je désigne le pouvoir qui prétend posséder des objectifs politico-moraux, son expression et son action orientées en fonction d'un projet qui, dans le cas des prisons franquistes, répétons-le, est celui de faire plier et de transformer l'identité.

Les prisonniers et les prisonnières, forts de l'expérience acquise dans les conflits sociaux du premier quart du siècle, que ce fût dans les usines, les *ateneos* populaires<sup>41</sup>, les associations de jeunesse ou la famille, tout particulièrement pendant les années de la guerre et de la révolution, comprirent immédiatement quelle était la situation : « *D'un côté, ils veulent nous obliger à vivre dans la saleté pour nous rabaisser, pour nous faire souffrir. Mais de l'autre, ils cherchent à nous opposer les uns aux autres pour un verre d'eau* »<sup>42</sup>. Depuis le début de leur détention, ils considérèrent que l'action politique de base était de sauver leur vie. Mais dans un environnement où la stratégie de pouvoir consistait à provoquer la compétition pour des biens rares, cette survie devait être collective afin que la sauvagerie des relations ne l'emporte pas. En luttant pour leurs convictions, ils construisirent un espace de civilisation où il était possible de vivre en accord avec ses propres traditions éthiques, opposées à celle des fonctionnaires et des religieuses, c'est-à-dire opposées au franquisme.

Tel fut le résultat qu'obtinrent ceux qui s'efforcèrent de maintenir une hygiène et de tirer le maximum de profit des rations alimentaires, de créer leurs propres réseaux d'apprentissage culturel, de revendiquer explicitement la nature politique de leur détention, systématiquement niée par la dictature, surtout dans le cas des femmes. C'est dans ce but qu'ils s'efforcèrent de construire une autorité morale qui garantissait l'existence et le maintien d'une *économie identitaire* au sein d'une population carcérale. Je désigne par là un système d'administration de biens et de ressources morales qui fasse que l'on se sente humain et

---

41. Les « ateneos » sont des institutions culturelles et éducatives privées, caractéristiques de l'associationnisme espagnol. Leur vitalité se manifesta particulièrement pendant la Seconde République dans les milieux populaires, ndt.

42. Núñez M., *Cárcel de Ventas*, Paris, Ebro, 1967, p. 23.

donne sens à une attitude de revendication permanente de sa différence et de son irrédentisme, contre un monde homogénéisateur et rédempteur.

Mais cette autorité ne pouvait reposer que sur le maintien de leurs convictions. Si les raisons pour lesquelles ils avaient été capturés s'éteignaient, que restait-il d'eux ? Quel sens donner à cette vie entre des murs, des barreaux, au milieu des sœurs et des curés ? C'est pourquoi ils tentèrent d'affermir, de consolider et de défendre leur identité dans un monde organisé précisément pour la détruire, ou à défaut pour l'occulter. « *Les autorités prétendaient que là-bas [à Malaga] il n'y avait pas de prisonnières politiques : c'est pourquoi, quand il y avait une visite, nous montions au créneau et nous le revendiquions, ce qui nous valait punition et isolement* »<sup>43</sup>. Dans le cas des prisons de femmes, par exemple, nous pouvons observer que les détenues établirent des relations quotidiennes avec l'administration des centres de détention sur le mode du défi constant pour défendre leur condition de prisonnières politiques, fût-ce au prix de transferts et de punitions. Il suffit de comparer les dossiers des prisonnières de droit commun à ceux des politiques. La liste des châtements révèle une différence notable : les mauvais traitements furent beaucoup plus nombreux parmi ces dernières.

Mais cette attitude de défi ne doit pas être interprétée en termes d'héroïsme : cette lecture expliquerait bien peu de choses et occulterait les raisonnements politiques des prisonnières elles-mêmes. Bien qu'il soit une valeur en soi, le défi constant fut aussi une thérapie contre la souffrance. Une prisonnière l'explique fort bien : « *On en est arrivé à admettre ce qu'ils te racontent comme une chose normale, le lever au son de la cloche comme naturel. Mais fatalement, c'est une chose qu'au fond de toi, tu n'admets pas comme une chose normale : tu exerces une pression et tu l'enfouis à l'intérieur, et tu appuies, et bien sûr, à la moindre occasion, ça explose. Cette accumulation produit en toi une quantité de colère qu'il te faut sortir, sinon tu es amère, tu souffres : ça implique de la souffrance. Et si tu ne peux pas évacuer cette rébellion, tu auras de l'amertume, du désespoir, quelque chose de si énorme que tu souffriras le martyr* »<sup>44</sup>.

---

43. *Ibid.*, p. 83.

44. García C., *Las cárceles...*, *op. cit.*, p. 131.

## RICARD VINYES

Il semble que les prisonnières surent attribuer une signification politique à cette souffrance et surent la canaliser comme un défi permanent, convertissant la douleur de l'isolement et la misère en action politique. Maria Salvo, détenue pendant seize ans, synthétisa cette relation entre souffrance et défi qui finit par entrer en opposition frontale avec le pouvoir interne quotidien de la prison :

*« A la prison, on ne parlait pas exactement de la guerre. La guerre, c'était pour les affrontements, pour les situations vécues dans la prison, pour le manque de tout. Voilà ce qu'était notre guerre permanente. On considérait que pour nous, la guerre n'était pas terminée. Non pas qu'on était en dehors du temps, mais c'était l'unique moyen de conserver notre condition de prisonnière politique. Nous nous sentions fières et satisfaites de l'être, et la confrontation était continue avec la direction de la prison, avec les sœurs, avec les fonctionnaires, pour toutes ces injustices et les mauvais traitements que nous souffrions, parce que tu ne pouvais pas te doucher, parce que tu ne pouvais pas écrire à la famille, parce qu'ils te punissaient dès que tu ne marchais pas dans le rang, pour la discipline intérieure, pour le traitement particulier réservé aux gardes et à la direction. Pour tout cela, nous étions en guerre chaque jour, parce que nous voulions contester tout ce système oppressif en ne les acceptant pas comme vainqueurs mais seulement comme oppresseurs »<sup>45</sup>.*

Pour terminer, je voudrais préciser ce que je considère comme la caractéristique inaltérable des grands systèmes de répression politique. Elle ne réside pas dans la quantité de prisonniers ou de morts, ni dans les procédés d'extermination, mais dans la négation du crime humain, soit en l'effaçant, soit en l'occultant par un langage mystificateur adéquat qui contribue à banaliser la violation des droits de l'homme et qui, sous le franquisme, fut le langage chrétien. En définitive, l'élément commun aux grands systèmes répressifs fascistes fut essentiellement le projet de ne pas laisser de trace pour que tout demeure éternellement anonyme et banal.

Mais de cette caractéristique surgit également la nécessité du témoignage, de sa voix et de sa parole, de son effort non pour reproduire la réalité mais pour nous transmettre une mémoire réflexive, une biographie civile qui révèle des dimensions de la réalité

---

45. Salvo Iborra M., enregistrement du 29 mars 2000. La citation originale est en catalan, ndt.

**L'univers carcéral sous le franquisme**  
*Cultures & Conflits - n°55 - 2004*

jamais enregistrées comme telles au moment des faits. En ce sens, il est impossible de faire l'économie du témoignage comme *connaissance* et par conséquent, comme *destruction* de cette négation.